



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD  
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

- 1- **QUE** lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 15 décembre 2022, le conseil a adopté le règlement numéro 2022-748 intitulé « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TARIF DE COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA VIDANGE ET LE TRAITEMENT DES FOSSES SEPTIQUES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-727 »;
- 2- **QUE** le règlement 2022-748 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À CHAMBORD, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX-MILLE-  
VINGT-TROIS**

Directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

JC

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h le neuvième jour de janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce neuvième jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-trois.



Julie Caron  
Directrice générale et greffière-trésorière

JC